



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 février 2019

OBJET :

DE-19-02-1-16) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR
LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M)

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE (pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY (pouvoir à M. BENSOUSSAN).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190220-lmc1H5680H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/02/2019
Date de Publication : 25/02/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 29 juin 2011 relative à la signature de la convention de financement n°200700401 conclue entre la C.A.F. et la Ville de Vincennes jusqu'au 31 mai 2014 ;

Vu l'avenant n°2012-01 prévoyant l'extension de l'activité du R.A.M. à compter du 27 août 2012 ;

Vu la délibération du 29 avril 2014 renouvelant la convention n°200700401 jusqu'au 31 mai 2018 ;

Vu l'avenant n°200700401-001 prévoyant l'extension de l'activité du R.A.M. par la création d'un 2^{ème} poste d'Educatrice jeunes enfants, à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Vu l'avis de la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne en date du 17 octobre 2018 pour le nouvel agrément du Relais d'Assistantes Maternelles ;

Considérant la nécessité de signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » afin d'obtenir les financements liés à l'activité du RAM ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 13 février 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais d'Assistantes Maternelles », n°200700401 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé